

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée lors des séances des 26 novembre 2020 et 27 mai 2021, sous la présidence de M. Didier Lyon, des 11 novembre et 9 décembre 2021, sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le nombre d'enfants augmente chaque année et que l'accueil continu nous oblige à reconsidérer notre offre;
- que la fréquentation des cuisines scolaires augmente d'environ 10% à chaque rentrée;
- que la taille de la ville de Genève est définie et qu'il est déjà difficile d'y trouver un logement;
- qu'une majorité des écoles en ville de Genève ne font même pas trois étages de haut (pourtant exceptionnellement autorisé par le DIP) et que la Ville de Genève cherche actuellement à acquérir des terrains pour la construction de nouvelles écoles;
- que nous avons voté des motions sur l'urgence climatique, la végétalisation des murs et des toits, etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier le potentiel de surélévation des écoles existantes sur le territoire de la Ville de Genève et de nous donner la liste des écoles protégées ou classées;
- d'explorer la possibilité de demander des dérogations de hauteur pour surélever au-dessus du gabarit légal dans les quartiers à forte demande, à condition que ces écoles soient aussi mises à jour selon les normes les plus récentes en termes de sécurité et de bilan énergétique;

- d’intégrer l’agrandissement des locaux parascolaires (cuisine et réfectoire), la végétalisation des murs et des toits ainsi que la pose de panneaux solaires;
- de prévoir des potagers urbains, afin que les enfants puissent voir et connaître le contenu d’une partie de leur assiette.

Séance du 26 novembre 2020

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

M^{me} Richard explique que cette motion a été déposée dans un contexte où beaucoup de crédits et de projets de rénovations et de constructions d’écoles ont été déposés. Les écoles deviennent trop petites car tous les PLQ votés ces dernières années font que beaucoup d’immeubles sont construits et que la population se densifie. En outre, cette motion vise à lier le problème de surpopulation des écoles à celui de la lutte pour le climat. Le crédit de réfection de chaque école devrait donc inclure une meilleure isolation, leur surélévation quand elles ne sont pas classées (selon le règlement du DIP, les écoles sont censées avoir deux étages, mais peuvent en avoir plus sur dérogation), la végétalisation des murs et des toits s’ils sont plats ainsi que l’intégration de potagers urbains. Les écoles deviendraient plus écologiques et plus sympathiques pour les enfants sans prendre sur le territoire de la Ville. Si la CCSJ est d’accord il est possible de la voter ce soir.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si, vu les enjeux de ce texte, il n’aurait pas été plus judicieux de l’envoyer à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Richard répond que oui et non. L’idée venait des commissaires de la CCSJ car chaque année M^{mes} Widmer et Alder reportaient le problème de la taille des écoles et du manque de place. Le problème original vise donc à régler cette dimension mais le Parti libéral-radical a jugé judicieux d’y lier la problématique climatique et celle du bien-être des enfants. Elle estime que la motion peut être traitée dans le deux commissions.

Ladite commissaire demande si des écoles ont été identifiées comme ayant un potentiel de surélévation.

M^{me} Richard répond ne pas avoir accès à la liste des écoles classées, elle ne peut donc pas donner une liste précise et certaine. C’est pour cela que la demande a été incluse dans le texte. Enfin, elle pense qu’il y a des problèmes de place dans toutes les écoles de tous les quartiers, donc toutes celles qui ne sont pas classées et qui doivent être rénovées pourraient être concernées.

La commissaire demande aussi si l'aspect de transition écologique de ce texte ne fait pas redondance avec la réflexion de la magistrate et les projets de cette nouvelle législature.

M^{me} Richard répond que ça n'est pas le cas et que déposer un nouveau texte à ce sujet permettrait d'intégrer systématiquement cette dimension à la réflexion dans le cadre des écoles.

Un commissaire estime qu'il paraît évident de penser de la sorte et demande pourquoi la question de la création d'espaces scolaires n'est pas déjà systématiquement abordée sous cet angle.

M^{me} Richard aurait aimé que cela soit fait. Elle répond que ce sont des considérations budgétaires et qu'il y a toujours eu d'autres priorités au niveau des départements.

Un commissaire rejoint le contenu de cette proposition. Il précise que ce qui est important pour les enseignants si l'on rajoute un étage est la question de l'insonorisation et des accès pour les enfants handicapés. Il ajoute que la question des potagers est un ajout aux tâches des enseignants et demande ce qui est prévu pour que cette tâche soit assurée sans ajouter de charge de travail à ceux-ci.

M^{me} Richard répond que, au même titre que les diététicien-ne-s qui visitent régulièrement les cuisines scolaires et s'entretiennent avec les enfants sur le sujet, les jardiniers du Service des espaces verts (SEVE) s'occupent des extérieurs des écoles et peuvent donc apprendre aux enfants comment entretenir un potager. En outre, elle a pensé à la Ferme de Budé qui avait déjà demandé à faire des camps pour apprendre le jardinage aux enfants. Elle n'est pas certaine qu'ils se déplaceraient dans les écoles, mais un texte peut être déposé dans le sens de déplacer les élèves. Ce sont deux options. Elle ajoute que les enseignants peuvent être consultés sur leur envie et leurs capacités de le faire.

Discussions et propositions d'audition

Un commissaire aimerait auditionner M^{mes} Kitsos et Widmer.

Deux commissaires proposent le vote ce soir.

L'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 4 non (2 PDC, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, MCG).

Séance du 27 mai 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Kitsos rappelle que le contexte est tendu par rapport à la planification scolaire. Elles ont travaillé avec les services de M^{me} Perler sur la proposition PR-1428 pour la réalisation des pavillons scolaires, que la commission a votée en décembre 2020, ainsi que la proposition PR-1429 pour la transformation d'anciens logements de fonction des concierges en espaces pour le parascolaire, proposition votée également en décembre 2020. Malgré cela, la situation reste très critique. Ensuite, il y a une croissance démographique qui représente environ 300 à 400 enfants en plus à chaque rentrée scolaire à Genève; augmentation qui s'accompagne aussi d'une évolution sociétale d'environ 6%. Cette augmentation sera peut-être inférieure en 2021 en raison du télétravail et du Covid mais ce n'est pas sûr car elles ne possèdent pas encore toutes les données sur les parents et les familles.

M^{me} Widmer rappelle qu'il y a une augmentation des effectifs scolaires et parascolaires cette année. Entre 2010 et 2020, il y a eu un total de 1342 élèves supplémentaires et la tendance continuera d'augmenter jusqu'en 2027 d'après les calculs. Concernant les chiffres du parascolaire, ils sont exponentiels aussi avec une augmentation de plus de 53% ces dix dernières années et plus de 2269 enfants à midi. Concernant les horaires d'après-midi au parascolaire, il y a une augmentation de 61% et les parents commencent désormais à y placer leurs enfants tous les jours ou presque, comparé à quelques années en arrière où les enfants y étaient placés une à deux fois par semaine. A cet effet, la qualité de l'espace et l'encadrement offerts sont de rigueur.

Les deux secteurs actuellement les plus sous tension sont le secteur 2 du haut des Eaux-Vives (autour des écoles des Allières, Contamines et Peschier) et le secteur 7 Bouchet-Moillebeau (autour des écoles de Trembley, De-Budé, des Genêts), pour lesquels il faudra se montrer actif pour être prête à la rentrée 2022-2023.

Pour faire face à cette urgence, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et le département de la cohésion sociale et de la solidarité ont mis en place une stratégie globale composée de plusieurs axes:

- pavillons modulaires:
 - Trembley: 12 pavillons et un réfectoire de cuisine,
 - Allières: 6 pavillons,
 - Vieuxseux et Franchises: pavillons permettant la rénovation de l'école de Liotard;

- transformation de 11 logements de fonction en locaux parascolaires;
- projet pour des cuisines de production: la proposition est en cours d'élaboration et sera probablement déposée en début d'automne 2021. Il faut savoir que toutes les cuisines sont en saturation au niveau de leur capacité. Il faudrait donc augmenter la capacité de production et d'accueil pour continuer à répondre aux exigences;
- agrandissement de l'école de Liotard attendue pour septembre 2026;
- construction de la nouvelle école des Vernets prévue pour la rentrée 2025 ainsi que de l'école de Mervelet prévue pour la rentrée 2028.

Cadre légal

Le nouveau règlement des constructions rentré en vigueur en 2018 prévoit que la taille idéale serait rez-de-chaussée +2 mais que des dérogations sont systématiquement accordées pour un cas de rez + 3 car la Ville se densifie.

Axes de travail

Lors de projets de rénovation, la faisabilité d'agrandir une école est systématiquement étudiée. Concernant l'école des Charmilles, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) est en train de travailler sur la salle de gym qui potentiellement pourrait offrir plus d'espace. Cependant et pour des raisons de charge de travail et de priorisation, il n'y a pas d'étude pour l'ensemble des écoles car il y a une concentration sur les urgences.

Concernant le bilan énergétique des écoles, le Service de l'énergie (ENE) la question des panneaux solaires est abordée dans l'objectif d'en mettre un maximum; est abordée aussi la question de la végétalisation des préaux car ce sont des espaces souvent minéraux, au centre-ville et non conviviaux. Une demande de crédit est à cet effet en cours mais ce sont des budgets importants. La question des potagers scolaires se développe aussi fortement et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a toujours soutenu cette démarche avec une orientation vers les potagers pédagogiques.

Conclusion et objectifs

- répondre aux obligations légales pour 2022;
- stratégie globale en priorité.

Elles ne sont pour l'heure pas en mesure de penser à autre chose car, encore une fois, le service se concentre sur les urgences. Enfin, elle précise que la DPBA

est en train de faire la liste des écoles classées, mais il faudra s'adresser audit service.

M^{me} Kitsos ajoute que la motion va dans le sens qu'elles veulent développer. Il est cependant à noter que la situation est difficile mais elles mettent tout en œuvre pour répondre à l'obligation légale.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les invites de la motion sont une sorte de description de ce qui est déjà fait par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

M^{me} Widmer répond par l'affirmative. Elle précise qu'elle fait partie du service commanditaire et c'est au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité qu'incombe cette tâche, mais effectivement c'est le cas.

Il demande ensuite si du personnel supplémentaire est prévu pour la gestion des potagers. Ou si l'on attend que le personnel en place s'en charge.

M^{me} Widmer répond que ce sont généralement des projets portés par le corps enseignant qui fait participer les enfants. Son département favorise l'installation, en collaborant avec le SEVE ou Pro Natura. Le reste est cependant animé par l'équipe enseignante sur une base volontaire. Il y a toutes sortes de démarches comme l'entretien de ruches pour les abeilles.

M^{me} Kitsos ajoute que c'est de la compétence du DIP si ces activités se déroulent durant l'horaire scolaire. Cependant, son département peut par exemple intervenir dans le cadre d'un atelier découverte au parascolaire en collaboration avec le GIAP.

Un commissaire se demande à quoi l'augmentation des enfants inscrits au parascolaire est due.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a le facteur de forte densification dans certains quartiers due à la construction de nombreux logements en ville de Genève. Il y a aussi des quartiers qui se composent différemment avec un renouvellement et l'installation de plus de familles que de personnes âgées. Enfin, le solde migratoire a évolué différemment car les gens ont peu quitté la ville de Genève depuis dix ans.

Le commissaire demande comment le département arrivera à répondre à tous ces changements et nouveaux besoins.

M^{me} Kitsos répond que les taux d'encadrement sont fixés au niveau cantonal en ce qui concerne les écoles donc la Ville n'est pas impactée. Cependant, cette

dernière a un rôle important à jouer, au niveau par exemple du nettoyage et de l'entretien des écoles et il est vrai qu'il y a un dépassement chronique au budget depuis plusieurs années. Il n'y a effectivement pas assez de budget et il faudrait rééquilibrer tout cela au vu de l'augmentation du nombre d'écoles. Pour les crèches, c'est encore différent, ainsi que pour les restaurants scolaires; cela a en effet un coût important.

Il demande plutôt ce qu'il en est du personnel, si celui-ci sera suffisant ou s'il faudra ouvrir des écoles de formation.

M^{me} Kitsos signale que la pénurie de personnel est concentrée au niveau de la petite enfance et non au niveau des écoles car ils ne s'occupent pas des enseignants mais plutôt des équipes de nettoyage à ce niveau.

Une commissaire revient sur la partie des groupes scolaires de 300 enfants et demande combien d'enfants maximum il peut y avoir dans un groupement scolaire en tenant compte des surélévations.

M^{me} Widmer répond qu'il peut y avoir jusqu'à 24 classes, donc à peu près 500 enfants au total, mais le seul vrai critère reste l'infrastructure et l'obligation que l'entier du programme scolaire soit respecté.

Une commissaire est contente de savoir que cela a avancé car elle a rédigé cette motion avec ses deux anciens collègues de la CCSJ suite à l'audition de M^{me} Widmer concernant la proposition sur le crédit d'étude des réfectoires scolaires. Elle s'était donc renseignée par la suite auprès du département des constructions afin de savoir s'ils avaient l'intention de surélever mais ils avaient à l'époque répondu par la négative. Suite à ça, le DIP avait changé son règlement pour déroger d'un étage, raison pour laquelle elle avait décidé de déposer ce texte afin de pouvoir garder la Ville en vie. Concernant les potagers, elle se rappelle que M^{me} Theubet en tant que diététicienne faisait le tour des réfectoires scolaires au moins une fois par année pour faire de la pédagogie alimentaire et c'est aussi ce qui a motivé son idée de potagers urbains.

M^{me} Widmer répond déjà à la question de l'alimentation et l'informe que ce sujet fait désormais partie du plan d'enseignement romand (PER). Au niveau des restaurants scolaires son département peut agir et des animations locales construites sous forme d'histoires sont déjà mises en place où on explique aux enfants quels sont les produits de saison et autre.

Elle poursuit en demandant ensuite si l'idée d'implanter des arbres fruitiers est envisageable car ce serait un plus pour les enfants de cueillir eux-mêmes leurs fruits.

M^{me} Widmer lui propose d'interroger le SEVE pour cette question mais il est vrai qu'ils sont déjà en train de planter toute une série d'arbres car ils ont eu un

crédit qui leur permet de planter beaucoup d'arbres, notamment dans les écoles. Concernant le projet végétalisation son département est déjà en train de discuter avec eux du type d'espèces à planter.

Une commissaire demande si le département a été intégré à la discussion lorsque la Ville a décidé de passer de 200 à 300 logements. Elle demande ensuite si elles aimeraient être plus intégrées à ce type de discussion le cas échéant.

M^{me} Widmer répond que c'est une question à poser au Service d'urbanisme car l'ECO ne participe pas à ce type de discussions.

M^{me} Kitsos ajoute que son département a développé des liens avec M. Rogers et M^{me} Emery où ils ont pu discuter de la question de la rentrée 2022 et identifier tous les plans possibles et imaginables. Il est vraiment important d'être à la hauteur car ce n'est pas possible d'augmenter le nombre d'enfants en l'état. Le taux d'encadrement est un des grands facteurs de réduction des inégalités scolaires mais au sens large aussi. Pour les crèches, une planification a été effectuée et elle espère que 700 places environ se libéreront, sous réserve d'obtenir le budget nécessaire.

La commissaire demande si le parascolaire participe aux projets de potagers urbains.

M^{me} Widmer répond qu'il y a des cas où des parents d'élèves demandent eux-mêmes la création de projets. Donc ils s'organisent entre parents pour venir arroser les potagers. Pour presque tous les potagers, le parascolaire participe avec parfois l'aide de certaines personnes du quartier ou encore des requérants d'asile.

Discussion et suite des travaux

Un commissaire propose d'auditionner M. Gomez et le SEVE.

Vote sur la proposition d'audition de M. Gomez et le SEVE

La proposition d'audition a été acceptée à l'unanimité des membres de la commission, soit par 15 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG).

Séance du 11 novembre 2021

Audition de M. Olivier Robert, représentant le SEVE

La motionnaire demande si le SEVE a la possibilité, ou si les jardiniers avaient la volonté, d'enseigner et d'expliquer leur métier aux élèves autour des potagers urbains installés dans les écoles.

M. Robert répond que le SEVE a la capacité de réaliser des potagers pour les écoles et l'a déjà fait par le passé avec plus ou moins de succès. De plus, le SEVE (avec l'accompagnement de la DPBA) a installé un potager urbain dans le parc Geisendorf dans le cadre du concours du groupe scolaire qui s'est terminé il y a quelques années. Un potager important, à destination des élèves et du restaurant, jouxte le bâtiment scolaire. Le problème pour réaliser ce genre de potager est qu'il faut disposer d'un espace relativement important et qui doit impérativement être dans un parc. Les écoles qui ont un préau dans un parc pourraient donc techniquement être pourvues d'un potager. Dans les préaux d'école, du point de vue du SEVE, il n'est pas souhaitable d'installer des potagers car ils ne sont pas conçus pour en recevoir. Les surfaces manquent cruellement. S'agissant des préaux d'école, le SEVE mène une étude de fond sur leur végétalisation. L'ECO en est le service pilote mais la responsabilité technique incombe à la DPBA. Cette étude est donc en cours et, si le Conseil municipal le demande à travers cette motion, cette nouvelle donne pourrait être intégrée aux projets de végétalisation. Mais intégrer des potagers dans les préaux est quasiment impossible car il faut énormément de lumière, une notion de respect qui n'est pas forcément compatible avec les comportements lors des récréations et enfin le mode de gestion est ce qui pose le plus gros problème. Les enfants étant en vacances de juin à août, il n'y aurait personne pour les récoltes et l'entretien, ce qui demande des efforts de fond importants. Le SEVE n'a pas aujourd'hui de personnel qui pourrait octroyer du temps à la sensibilisation des enfants, mais cela pourrait s'organiser dans un futur proche si une demande politique est articulée par le Conseil municipal.

La motionnaire remarque que les fruits et légumes ne sont pas forcément récoltés de juin à août. Les herbes aromatiques sont utilisées dans certaines cuisines scolaires, par exemple. Elle demande s'il y a possibilité d'installer des potagers dans des bacs à la fois pour leur protection et aussi pour pouvoir en installer dans les préaux goudronnés.

M. Robert répond qu'ajouter des bacs est totalement faisable. Cette demande n'émane d'ailleurs pas que du Conseil municipal pour les préaux; la population l'a formulée pour les squares, par exemple. Le SEVE peut installer des bacs dans la mesure où le suivi nécessaire est assuré (arrosage intensif). S'il y a un engagement de la part des écoles, le SEVE pourrait donc mettre à disposition des bacs, fournir le terreau, voire planter ou faire planter. L'école pourrait ensuite en assurer la gestion courante.

La motionnaire demande aussi si, dans le cas où une école collaborait avec une maison de quartier (MQ) pour garantir la gestion des potagers durant l'été, cela pourrait fonctionner.

M. Robert répond que oui. Les expériences de plantage urbain dans des parcs ont été mises sous le pilotage de l'Agenda 21 qui gère les associations et leur

roulement. Ces associations existent et sont demandeuses; elles pourraient être impliquées dans la gestion des potagers des préaux, mais le SEVE n'a ni les moyens ni les ressources en interne pour gérer ces associations. Il faudrait donc qu'elles soient gérées aussi par l'Agenda 21.

Une commissaire ne comprend pas cette motion car on parle d'un côté de surélever les écoles pour augmenter le nombre de places et d'un autre côté on parle d'installer des préaux dans les potagers.

Elle demande comment M. Robert voit la possibilité de réaliser l'ensemble de cette motion.

M. Robert répond que c'est envisageable mais que cela nécessite une refonte des préaux. Cependant cette démarche de végétalisation des préaux est déjà en cours et l'intégration de potagers pourrait y être ajoutée comme partie d'un projet global.

Une commissaire demande comment le SEVE envisage de végétaliser les préaux.

M. Robert répond que la première mesure à laquelle on pense lorsque l'on parle de végétaliser est de planter des arbres. Mais planter un arbre n'est pas anodin car les conditions de sol ne sont pas adéquates dans les préaux. Les sous-sols ne permettent pas de dégager des volumes de terre suffisants, ni de garantir l'espace vital de l'arbre. De plus, les préaux répondent à des normes strictes de surface par enfant, donc planter des arbres limite l'espace disponible pour les enfants. Il ajoute que la végétalisation consiste aussi à enlever le bitume là où il n'est pas nécessaire, de repositionner les aires de jeu pour optimiser l'espace disponible au plantage de végétation résistante au piétinement.

Une commissaire demande si le SEVE imagine que des jeux, des espaces ou des équipements soient davantage prévus en matières naturelles.

M. Robert répond que c'est clairement le cas puisque le SEVE a développé la place de jeu du bois de la Bâtie qui répond à ces conditions. L'ECO y est aussi très sensible et a la même démarche de remplacement par des matériaux naturels. Les préaux d'écoles doivent vivre par le vide, dégager de la place pour les jeux, et c'est une grosse contrainte en matière d'aménagement et de végétalisation.

Un commissaire voit mal le lien entre surélévation et végétalisation.

M. Gomez prend l'exemple de l'ancienne caserne des Vernets. L'espace est restreint en Ville et la question se pose de savoir si les écoles doivent être construites de plain-pied ou si elles peuvent être construites sur plusieurs étages afin d'offrir plus d'espace pour les cours d'école. Cela répondrait à la problématique technique liée au manque d'espace soulevée par M. Robert plus tôt. En

surélevant les écoles, l'espace dédié à l'épanouissement extérieur des enfants et à la végétalisation serait plus grand.

Une commissaire demande s'il serait possible d'augmenter l'espace en restreignant la taille des parkings dans les écoles et les cycles d'orientation.

M. Gomez répond que ce n'est pas son département qui gère les parkings, bien qu'il soit personnellement favorable à cette idée.

M^{me} Richard explique que l'idée de cette motion est venue suite aux auditions de M^{mes} Widmer et Alder qui ont mis en avant le manque de place dans les écoles. L'espace en Ville n'est pas extensible et il n'y a pas de terrains à disposition pour construire des écoles. Il s'est donc révélé possible de surélever les bâtiments selon les différents règlements et de profiter de la rénovation et de l'agrandissement des écoles pour végétaliser les toits et les cours afin de suivre la politique de transition écologique à cette occasion.

Séance du 9 décembre 2021

Discussions et votes

Les Vert-e-s sont acquis-e-s mais sont dubitatifs face aux invites qui paraissent à la fois précises et déclaratoires. Ils proposent un amendement qui consisterait en une invite qui remplacerait les quatre actuelles: «d'étudier l'amélioration du bilan climatique des bâtiments scolaires par des mesures d'aménagement (surélévation, pose de panneaux solaires, végétalisation, etc.) et de présenter un plan d'action en ce sens.»

Une commissaire socialiste a un amendement à proposer qui est inspiré des auditions des deux directrices du DIP qui ont mentionné le projet Cool City. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat cantonal 2030 2^e génération et plus particulièrement la fiche 4.5, «Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain». Ce projet allie une approche théorique et opérationnelle afin d'identifier des mesures permettant d'améliorer la qualité de vie des usagers. Le projet est en lien avec d'autres projets connexes comme l'analyse climatique du Canton. Comme les directrices ont évoqué le fait que tous les préaux allaient y participer et s'y intégrer, elle propose l'amendement suivant: «de soutenir les projets environnementaux dans l'ensemble des préaux sur le modèle Cool City».

M^{me} Richard aimerait savoir si la référence au potager urbain sera supprimée dans ces amendements.

Un commissaire Vert répond que oui car cela fait plusieurs sujets dans une seule motion.

M^{me} Richard répond que le Conseil municipal a toujours mis un maximum de sujets dans les motions sans que cela ne pose problèmes. Le texte est déjà là et intégrer une dimension de plus éviterait de devoir redéposer un texte. Elle prend pour exemple la végétalisation des toits et des murs, qui est une demande vieille de 14 ans, par exemple. Par ailleurs ce sujet a été évoqué par le SEVE et la volonté des habitants et des écoles est aussi remontée dans ce sens.

Ledit commissaire répond qu'il a l'impression que les potagers urbains sont un sujet important mais qui devrait être intégré avec l'allocation de moyens puisque du travail supplémentaire est demandé. Il serait envisageable d'en faire une proposition. Il y a une volonté de généraliser mais on ne peut pas juste souhaiter que du personnel volontaire le fasse comme c'est le cas actuellement. Il faut le systématiser, en faire un texte intégré et qui dise comment le faire. Il a peur que cela n'aille pas assez loin si l'objet est déposé comme ça.

Un commissaire Vert répond que, s'il ne se trompe pas, il y a deux problèmes: d'une part, cela demande un travail pédagogique qui est du ressort du Canton et, d'autre part, il y a les grandes vacances où personne ne peut entretenir les potagers, sauf le SEVE, qui n'a pas les ressources pour le faire.

Un commissaire socialiste remarque qu'il s'agit d'une motion. Rien n'empêche le Conseil municipal d'inclure les potagers et de demander au Conseil administratif de se prononcer sur leur faisabilité et leur coût. Il suggère de l'ajouter à l'amendement.

M^{me} Richard, motionnaire, répond que cela ne coûterait rien d'inclure les potagers dans l'étude et le Conseil administratif pourra répondre sur leur faisabilité. Concernant le problème des préaux l'été, elle relit ses notes et le représentant du SEVE avait répondu qu'il serait possible d'entretenir les potagers avec les MQ qui ont aussi émis cette demande. Il s'agirait d'une occasion de partager des ressources pour commencer. Le Conseil administratif est en charge des MQ et des préaux, il peut répondre à toutes ces questions. Elle pense qu'il faut laisser la mention des potagers dans cette motion. Par ailleurs, un projet de délibération ferait l'inverse de ce qu'un Vert mentionnait puisqu'il obligerait le personnel à faire ce qui est demandé, contrairement à la motion.

Le commissaire Verte reformule sa proposition: son amendement remplacerait les trois premières invites et la quatrième invite resterait telle qu'elle est.

Une commissaire libérale-radical estime que sans cette mention il s'agirait d'une motion d'aménagement qui sortirait du cadre de la CCSJ alors que l'idée des potagers était de trouver un moyen de créer du lien par ce biais dans les préaux considérés comme un lieu de vie.

Une commissaire socialiste croit que le projet Cool City reprend exactement cette thématique.

La commissaire libérale-radicala aimerait une petite présentation de ce projet.

Votes

Les commissaires conviennent de regrouper les deux amendements du Parti socialiste et des Vert-e-s pour remplacer les invites 1, 2 et 3 et maintenir l’invite 4 telle quelle. Il s’agit donc d’un amendement général.

La commission vote l’amendement général, qui est accepté à l’unanimité des membres présent-e-s.

La commission vote la motion M-1468, qui est acceptée à l’unanimité des membres présent-e-s.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étudier l’amélioration du bilan climatique des bâtiments scolaires par des mesures d’aménagement (surélévation, pose de panneaux solaires, végétalisation, soutien des projets environnementaux dans l’ensemble des préaux sur le modèle Cool City, etc.) et de présenter un plan d’action en ce sens;
- de prévoir des potagers urbains, afin que les enfants puissent voir et connaître le contenu d’une partie de leur assiette.